

# CONCOURS D'ÉCRITURE

## « Certains clics peuvent être pire que des claques »

### REGLEMENT

Article 1 Ce concours est organisé par le **Service de Prévention** de la commune de Ganshoren, en partenariat avec la bibliothèques communale francophone.

Article 2 Le concours est ouvert à toute personne n'ayant jamais été éditée.

Trois catégories sont ouvertes (individuel ou groupe) :

- Jusqu'à 12 ans (inclus)
- 13-18 ans (inclus)
- 19 ans et plus

Article 3 Le concours consiste en l'écriture d'une fiction sur le thème « Certains clics peuvent être pire que des claques ».

Article 4 Le texte doit être **inédit** et doit **porter un titre**. Il doit faire **maximum 3 pages A4 recto/verso**.

Le texte peut être **dactylographié ou manuscrit**. La bibliothèque francophone met à disposition deux ordinateurs et deux imprimantes pour permettre aux participants de rédiger leurs textes.

Les participants peuvent soumettre **plusieurs textes**. La production doit impérativement être **personnelle**.

**Le texte ne peut comporter aucune mention permettant d'identifier le candidat** (voir plus bas : fiche d'identification).

Article 5 Les participants doivent envoyer leur texte accompagné de la fiche d'identification pour le **31 mars 2020** au plus tard, par un des moyens suivant :

- par **email** avec la mention suivante en objet : « Participation au concours d'écriture » ;
- par **voie postale** (cachet de la poste faisant foi) ;
- par **dépôt en main propre** ou dans la **boîte aux lettres** du Service de Prévention.

Les textes ne seront pas restitués à leurs auteurs.

Article 6 A l'envoi/dépôt doit être joint la **fiche d'identification annexée** au présent règlement. Elle peut en outre être obtenue auprès du Service de Prévention et auprès de la bibliothèque communale, de même que le présent règlement.

Les adresses et heures d'ouverture de la bibliothèque sont les suivantes :

*Rue François Beeckmans, 35  
1083 Ganshoren*

*Mardi : 9:00 – 12:30*

*Mercredi : 13:00 – 18:30*

*Jeudi : 15:00 – 18:30*

*Vendredi : 15:00 – 18:30*

*Samedi : 9:00 – 13:00*

Article 7 Les critères de jugement seront essentiellement l'originalité du texte, le style d'écriture et la cohérence du texte.

Les décisions du jury seront sans appel. Le jury se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre de textes ou la qualité de ceux-ci n'étaient pas suffisants.

Article 8 **La participation à ce concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.**

Article 9 Les textes lauréats seront publiés sur le site de la commune ; les premiers prix de chaque catégorie verront un extrait de leur texte publié dans le magazine de la commune « Ganshoren info ».

Le 1<sup>er</sup> lauréat de chaque catégorie recevra un bon d'achat de 40 € valable dans une librairie de la commune.

Article 10 Le participant autorise le Service de Prévention et la Commune de Ganshoren à publier son texte.

Article 11 Pour toute question, vous pouvez **contacter le Service de Prévention** par email à [prevention1083@ganshoren.brussels](mailto:prevention1083@ganshoren.brussels) ou par téléphone au 02/424.02.22.

**CONCOURS D'ÉCRITURE**  
**« Les risques liés aux réseaux sociaux »**  
**FICHE D'IDENTIFICATION**

Je participe comme :  individuel  groupe

Dans la catégorie :  Moins de 12 ans  13-18 ans  19 ans et plus

**Titre du texte :** .....

.....

**NOM :** .....

**PRENOM :** .....

**Date de naissance :** ...../...../.....

**Adresse postale :** .....

**Adresse email :** .....

**Téléphone :** .....

**Signature<sup>(\*)</sup> :**

(\*) Signature du tuteur ou parent si le participant est mineur